



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 486 – DISPOSITIONS CONCERNANT LA GARDE, LE CONTRÔLE ET LES SOINS DES CHIENS DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, mardi le 13 octobre 2020 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.486 adoptant des dispositions concernant la garde, le contrôle et les soins des chiens dans les limites de la municipalité.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, Rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville. En raison de la pandémie qui sévit actuellement, veuillez prendre note de nos heures de bureau modifiées : les lundi et jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h. Les autres jours de la semaine, nous sommes disponibles en télétravail, soit les mardi et mercredi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi, il est possible de nous joindre par téléphone au 450-245-3658 ou par courriel info@st-cypriendenapierville.ca.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 19^e jour d'octobre 2020.


James L. Lacroix
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télééc. : (450) 245-7824